



Envoyé en préfecture le 23/03/2021

Reçu en préfecture le 23/03/2021

Affiché le



ID : 077-257705574-20210315-210314-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 21-03-14

Séance du 15 mars 2021

GESTION DES DECHETS **APPROBATION DES TARIFS PUBLICS 2021 PROPOSES PAR SOVALEM**

L'an deux mille vingt et un, le quinze mars à dix-sept heures, les membres du Comité Syndical de Traitement des Déchets Ménagers du Sud-Est Seine et Marne, dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis à Nangis, RD619-ZI, en séance à huis clos, sous la présidence de Monsieur Éric JEUNEMAITRE, Président.

Titulaires présents : M. et Mmes JEUNEMAITRE, LE BOUTER, DELANNOY, BOURCIER, CRAPARD, FOURREY, HARSCOËT, SOSINSKI, PATRON, JEGO, CHIANESE, AMABLE, MARTI, QUERMELIN, BOLZE, FONTAN

Suppléants présents : M. et Mmes LECLERC, DUVERNEIX, CONDAMINET, FENOT, CANAPI, BEAUGELET, BALDY

Représentés :

Excusés : M. BRICHET

Secrétaire de séance : M. PATRON

Date de la convocation	: 05 mars 2021
Nombre de délégués en exercice	: 23
Nombre de délégués présents	: 23
Suffrages exprimés	: 23

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****Délibération n° 21-03-14****Séance du 15 mars 2021****GESTION DES DECHETS****APPROBATION DES TARIFS PUBLICS 2021 PROPOSES PAR SOVALEM**

Monsieur le Président rappelle que, par délibération du 29 mai 2009, le Comité Syndical a approuvé le principe de la délégation de service public pour confier l'exploitation de l'unité de traitement avec valorisation énergétique des déchets ménagers et assimilés du SYTRADEM et autorisé le lancement de la procédure.

La convention de délégation de service public de traitement des déchets ménagers et ses annexes ont été approuvées par délibération du comité syndical en date du 10 mai 2010.

L'article 4.4.6 de ce document prévoit que le délégataire – la Société SOVALEM – propose tous les ans le tarif de base qu'il entend appliquer pour les apports de déchets « tiers ».

Par courrier en date du 19 novembre 2020, les tarifs 2021 – hors T.G.A.P. – des déchets extérieurs proposés par la Société SOVALEM sont les suivants :

- | | | | |
|---|---|-------|---|
| - Déchets Industriels Banals (D.I.B.) incinérables
H.T. la tonne | : | 82.93 | € |
| - Ordures ménagères
H.T. la tonne | : | 71.37 | € |

Une réunion entre le SYTRADEM et SOVALEM a eu lieu le vendredi 5 mars afin de déterminer les montants des tarifs 2021 – hors T.G.A.P. – des déchets extérieurs.

Les nouveaux tarifs 2021 sont les suivants :

- | | | | |
|---|---|--------------|----------|
| - Déchets Industriels Banals (D.I.B.) incinérables
H.T. la tonne | : | 85.15 | € |
| - Ordures ménagères
H.T. la tonne | : | 75.30 | € |



Envoyé en préfecture le 23/03/2021

Reçu en préfecture le 23/03/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 077-257705574-20210315-210314-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 21-03-14

Séance du 15 mars 2021

Pour information, les tarifs – hors T.G.A.P. – pour l'année 2020 étaient les suivants :

- Déchets Industriels Banals (D.I.B.) incinérables H.T. la tonne	:	82.11	€
- Ordures ménagères H.T. la tonne	:	70.66	€

LE COMITE SYNDICAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE LES TARIFS PUBLICS 2021 PROPOSES PAR SOVALEM.

Ainsi fait et délibéré
Pour expédition conforme,
Le Président,



Éric JEUNEMAITRE

Certifié exécutoire et transmis en Préfecture, le 23 mars 2021

Affiché, le 23 mars 2021

Le Président,


Éric JEUNEMAITRE

